



Montreuil, le 19/06/2009

Communiqué de presse

Hôtels cafés restaurants : Holdup sur la loi GODART

Après avoir reçu les organisations syndicales et leur avoir assuré que face à leur désaccord, le gouvernement ne toucherait pas à la fameuse "loi GODART", ce dernier revient pernicieusement à la charge par le biais d'un amendement déposé par le député MARIANI lors de l'examen du projet de loi sur le tourisme.

La fédération CGT du Commerce et des Services dénonce fermement cette manœuvre scandaleuse qui va provoquer une baisse significative du pouvoir d'achat du personnel de restaurant en contact avec la clientèle.

Elle met en garde les organisations professionnelles sur les conséquences que pourraient avoir une intervention du législateur sur les négociations en cours.

Rappel: la loi GODART prévoit que le personnel en contact avec la clientèle (et uniquement ce dernier) peut être rémunéré sur un pourcentage de 15% du Chiffre d'affaire.

En offrant la possibilité aux employeurs de rémunérer l'ensemble du personnel au pourcentage, l'amendement « MARIANI », si toutefois il était adopté, constituerait un véritable bouleversement dans une profession particulièrement attachée à la rémunération au 15% du service.

La CGT appelle à une manifestation devant le ministère du travail le 30 juin prochain à 11 heures.

Elle lancera à cette occasion une campagne nationale sur le thème « Récupérons la TVA ».

Plus d'infos sur : www.recuperonslatva.fr

Contact : Stéphane FUSTEC
☎ 06 13 61 28 86